

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Réunion du 22 septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20230922-B_2023_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Publication : 22/09/2023

**B 2023 – 36 : Avenant à la convention relative à la mise à disposition de
Blandine LEFORT à l'ENSOSP**

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 septembre 2023 à l'initiative de son président, s'est réuni le Vendredi 22 septembre 2023 au Conseil Départemental, sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55.

Vu la délibération n° CA 2021-26 du 20 septembre 2021 donnant délégation au bureau pour « Adopter et modifier les conventions avec les partenaires du SDIS autres que le CD 28 et l'Union départementale. »

La commandante Blandine LEFORT, lauréate du concours 2022 de colonel de sapeurs-pompiers, a été mise à disposition de l'ENSOSP à compter du 1^{er} novembre 2022 pour la durée de son stage, soit 14 mois.

Par arrêté du 11 juillet 2023 publié au journal officiel le 13 juillet, Blandine LEFORT est inscrite sur la liste d'aptitude de colonel prévue par l'article 4 du décret 2016-2002 du 30 décembre 2016.

Suite à la demande de l'intéressée, il est mis fin de manière anticipée à la convention de mise à disposition de Blandine LEFORT à compter du 1^{er} août 2023. Celle-ci est réintégrée par le SDIS 28 à cette même date.

Considérant les éléments présentés ci-dessus.

Le Bureau du CASDIS, réuni ce jour, autorise le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la commandante Blandine LEFORT à l'ENSOSP.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /